



# Une aide pour les plans simples de gestion volontaires

Améliorez vos bois de 10 à 25 ha en Centre-Val de Loire



Xavier JENNER - CRPF Ile de France-Centre - Val de Loire © CNPF

Le Plan Simple de Gestion guide le propriétaire pour gérer sa forêt.

Le plan simple de gestion (PSG) est un véritable guide pour le propriétaire. Une étude récente montre que les forêts disposant d'un tel document sont gérées de façon plus dynamique que les autres\*. Le Conseil Régional du Centre-Val de Loire a décidé d'aider les propriétaires de 10 à 25 ha de bois à s'en doter.

## Disposer d'un mode d'emploi pour sa forêt

Le PSG est un document de gestion qui permet d'organiser les coupes et travaux sur les parcelles forestières pour les 10 à 20 ans à venir. Il est obligatoire pour les forêts de plus de 25 ha mais peut être établi à titre volontaire entre 10 et 25 ha. Il comprend :

- une **description de la forêt**: peuplements, conditions de croissance (sol, climat, gibier...), contraintes réglementaires...
- une réflexion sur les **objectifs** que le propriétaire envisage pour ses bois et les moyens qu'il souhaite y consacrer,
- un **programme des interventions** par parcelle, suite logique des 2 étapes précédentes.

Il est instruit par un technicien du CRPF qui visite les bois avec le propriétaire et son gestionnaire. Puis il est agréé par le Conseil de Centre du CRPF.

Le PSG est LA référence pour tirer le meilleur parti de sa forêt. Il facilite aussi la transmission du patrimoine puisqu'il trace la marche à suivre pour les années à venir. Enfin il constitue une contrepartie à certaines dispositions fiscales (investissement, transmission, ISF).

## Être soutenu pour son élaboration

Pour vous aider à améliorer vos bois, le Conseil Régional du Centre-Val de Loire finance 50 % du coût de la rédaction du PSG volontaire. Pour en bénéficier vous devrez la confier à un **gestionnaire** (expert, coopérative ou gestionnaire forestier professionnel). Celui-ci saura trouver la gestion la mieux adaptée à vos souhaits et à votre forêt, en intégrant d'autres paramètres essentiels (patrimoniaux, fiscaux...). Vous transmettez ensuite le PSG au CRPF pour agrément.

L'aide sera versée au professionnel qui ne vous facturera donc que 50 % du coût HT de l'élaboration du PSG. En contrepartie vous vous engagez à :

- appliquer le programme de coupes et travaux avec le gestionnaire,
- certifier la gestion durable de votre forêt (PEFC...).

En Centre-Val de Loire vous êtes 5400 propriétaires de bois couvrant 10 à 25 ha, pour une surface globale de 84000 ha (10 % de la forêt privée régionale); c'est loin d'être négligeable. Pourtant vous êtes nombreux à ne pas trop savoir quoi y faire. Profitez donc de cette aide financière et technique qui ne vous apportera que des avantages.

Xavier PESME  
Directeur du CRPF

### Des aides similaires en Ile-de-France :

- Gâtinais français : PSG
- Haute vallée de Chevreuse : PSG volontaire
- Oise-Pays de France : document de gestion

### Contacts :

Techniciens du CRPF sur votre secteur : voir page 12

\*Disponibilités forestières pour l'énergie et les matériaux à l'horizon 2035 – IGN/ADEME/FCBA – février 2016

### Réunions gratuites d'information

Des réunions à destination des propriétaires seront organisées cet automne. Retrouvez tous les détails sur [www.cnpf.fr/ifc](http://www.cnpf.fr/ifc) ou au 02 38 53 07 91

## VILMORIN, PRODUCTEUR DE SEMENCES POUR LE REBOISEMENT

Nous recherchons, pour la récolte de semences, de beaux peuplements dans les espèces suivantes :

- Alisier torminal
- Cormier
- Noyer commun
- Noyer noir d'Amérique
- Chêne pubescent
- Chêne chevelu
- If
- Sapin de Nordmann
- Tilleul à petite feuille



VILMORIN SA  
Route du Manoir – 49250 LA MENITRE  
T. 02 41 79 41 66 F. 02 41 79 75 41  
semences.arbres@vilmorin.com  
[vilmorin-tree-seeds.com](http://vilmorin-tree-seeds.com)

